

BRÈVES DE L'OMC

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
N° 3 - Mois de mai 2025

Éditorial

«UNOC et OMC pour la préservation des océans »

Éditorial
p. 1

Conseil général
P.1

Zoom
p. 1

Négociations
multilatérales
p.4

Activités
régulières de
l'OMC
p. 5

Calendrier de
l'OMC
p. 12

Activités de la
France à l'OMC
p. 12

L'Océan est un bien commun essentiel : il nourrit les peuples, les protège des dérèglements climatiques, offre une énergie renouvelable, facilite les échanges entre les nations et recèle d'innombrables ressources. Face aux menaces qui pèsent sur lui, sa préservation est une responsabilité collective et urgente.

Du 9 au 13 juin, la troisième édition de la conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC) se déroule à Nice. Elle est coprésidée par la France et le Costa Rica. Experts et représentants des pays de cette institution s'attachent à lister les actions à mettre en œuvre pour tendre vers l'objectif 14 de développement durable des Nations unies, à savoir « la conservation et l'utilisation durable de l'eau des mers et des ressources marines ». L'ambition est de faire aboutir les processus multilatéraux liés aux océans ; de développer de nouveaux mécanismes financiers pour la réalisation de l'ODD 14 et de diffuser des connaissances liées aux sciences océaniques pour une meilleure prise de décisions.

La pêche est l'une des préoccupations centrales de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC). La promotion d'une pêche durable est aujourd'hui cruciale, à la fois pour l'économie des pays côtiers en développement — souvent très dépendants de cette activité — et pour la préservation de la biodiversité marine, indispensable à la santé des océans.

Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) œuvrent depuis plusieurs années à l'établissement de règles encadrant certaines subventions à la pêche. En 2022, ils ont conclu un accord historique — le *Fish 1 Agreement* — interdisant les subventions contribuant à des pratiques de pêche préjudiciables à l'environnement. Cet accord constitue un levier essentiel pour renforcer les moyens des États dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Avec 101 ratifications enregistrées au 2 juin, il est désormais proche du seuil des 111 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. La conférence joue à cet égard un rôle moteur, en encourageant de nombreux pays à accélérer leurs processus de ratification.

La France, elle-même engagée au niveau national avec la mise en œuvre de sa Stratégie globale de lutte contre la pêche INN du 21 décembre 2022, souhaite faire de l'UNOC une occasion d'avancer collectivement en matière de lutte contre la pêche INN et la promotion d'une pêche durable, respectueuse de l'environnement et du droit des travailleurs du secteur. Elle est par ailleurs engagée, au côté de l'UE, dans la poursuite des discussions à l'OMC visant les subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche, et œuvrera pour faire de cet accord un accord équilibré qui promeuve les pratiques de pêche durable.

Maria Cosme
Conseillère « Agriculture et Pêche »

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OMC

Conseil général - 20 et 21 mai 2025

La réforme de l'OMC a occupé une place centrale lors de ce Conseil Général, au cours duquel les Membres ont débattu des propositions de la Directrice générale pour la quatorzième Conférence ministérielle (CM14), prévue à Yaoundé en mars 2026. Une large majorité des Membres a exprimé son soutien en faveur d'une réforme d'envergure de l'Organisation.

Ce Conseil a également été marqué par l'inquiétude de certains Membres quant à l'avenir du système commercial multilatéral, dans un contexte de hausse des droits de douane. À la demande de l'Union européenne, un point relatif à la fragmentation du commerce liée à ces barrières tarifaires a été inscrit à l'ordre du jour. La Chine a, de son côté, présenté une communication soulignant les turbulences croissantes affectant le commerce mondial. Enfin, la déclaration conjointe de Singapour et de la Suisse en faveur d'un système multilatéral fondé sur des règles a reçu un large soutien. Seul un Membre a exprimé son vif mécontentement quant à la tenue de ces discussions dans le cadre de l'OMC et a dénoncé un manque de transparence de la part du Secrétariat.

Les questions budgétaires ont fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu des difficultés financières de l'Organisation. Le niveau élevé des arriérés de contribution et le retard dans le versement des contributions des Membres pour 2025 ont été soulevés.

Présentée dans la même configuration que les quatre derniers Conseils généraux, la demande visant à incorporer l'AFID en tant qu'accord plurilatéral dans l'Annexe 4 de l'Accord de l'OMC n'a pas recueilli le consensus. Pour mémoire, il s'agit d'une initiative plurilatérale qui regroupe 126 membres, soit $\frac{3}{4}$ des Membres, ne crée aucune nouvelle obligation ou aucun droit, ne s'applique qu'aux parties à l'accord et se contente de créer les conditions d'un cadre favorable à l'investissement.

Enfin, le point sur la retraite agriculture durable du 6 mai, demandé par le Brésil, a donné lieu à des nombreuses interventions en faveur de la poursuite du débat.

alix.rancurel@dgtrésor.gouv.fr

ZOOM

Fonds pêche - Premier appel à projet

Le Fonds pêche apportera une assistance technique aux PED/PMA afin d'aider ces pays à se mettre en conformité avec l'Accord sur les subventions à la pêche de 2022 (ASP). L'ASP interdit les subventions à la pêche illicite, non déclarée et non contrôlée INN, en haute mer et, sous certaines conditions, aux navires pêchant des stocks surexploités.

Le Fonds, doté de 14 millions de CHF provenant de 17 membres, contributeurs volontaires, pourra attribuer des subventions dès que l'ASP entrera en vigueur. A ce stade, 101 membres ont déposé leur ratification. Il en manque 10 supplémentaires pour l'entrée en vigueur.

Le **premier appel à projet a été lancé le 6 juin 2025**, pour 3 mois. Les demandes seront évaluées par le secrétariat et le Comité directeur du Fonds. Aucun versement ne sera effectué avant l'entrée en vigueur de cet accord.

Un site web [Homepage | Fish Fund](#) fournit les informations nécessaires.

La France contribue au Fonds pour 1 million d'euros. Elle est membre de son Comité directeur.

maria.cosme@dgtrésor.gouv.fr

Retraite « Agriculture durable et commerce » – 5 et 6 mai 2025

Le Président du Conseil général, l'ambassadeur d'Arabie Saoudite, a conduit cette séquence, proposée par le Brésil, en juin 2024, et acceptée par les membres, sous réserve que cela n'entrave pas la négociation agricole classique.

Lors de la séance du 5 mai, la FAO, l'OCDE, l'IFRI, la CNUCED, l'UNIDO ont présenté les perspectives de leur organisation. Ces institutions convergent pour recommander de lutter contre la fragmentation réglementaire, qui entrave le commerce, en travaillant à définir des cadres collectifs sur la durabilité. L'OCDE souligne l'absence de convergence de ses membres sur les politiques adaptées. Elle enjoint néanmoins l'OMC à identifier les domaines où une coopération internationale est requise afin d'établir les règles nécessaires pour un espace commercial ouvert et régulé, puis à saisir les organisations compétentes dans les domaines identifiés. Ces coopérations sont urgentes à mettre en place. Les institutions s'accordent également sur l'enjeu de la productivité, de l'adaptation des petits agriculteurs, du coût des certifications. L'IFPRI et l'OCDE plaident pour la réorientation des soutiens vers la R&D et les infrastructures. L'IFPRI estime que certains soutiens aux agriculteurs restent nécessaires tant que les bénéfices de la réorientation ne se sont pas matérialisés.

Un chercheur de l'IFPRI a présenté la perspective européenne, qui constitue le « plus large exemple de changement de système de production ». Les soutiens européens sont à 85% en boîte verte, les performances pour les émissions de GES et l'agriculture biologique sont en progrès. Des politiques existent pour les enjeux biodiversité, sol, eau, gestion des effluents d'élevage. Les défis restent importants. Les cibles (Accord de Paris) sont ambitieuses, le maintien de la productivité n'est pas garanti, les agriculteurs protestent, des mesures pour diminuer les fuites environnementales sont nécessaires.

Lors de la retraite du 6 mai, les membres ont décrit les difficultés qu'ils rencontrent et les actions qu'ils engagent pour développer une agriculture durable. Cette séquence a favorisé la perception d'une communauté de situations. Ils se sont ensuite exprimés sur le rôle dévolu à l'OMC. Plusieurs membres estiment qu'un échange collectif sur les critères de la durabilité, en lien avec les organisations compétentes, est nécessaire, faute de quoi les actions individuelles conduiront à une fragmentation des échanges. Pour certains, la réduction des soutiens néfastes à l'environnement apparaît comme une action nécessaire. Un membre a tenu une position ferme contre la poursuite de la discussion, laquelle détournerait les membres OMC de la négociation agricole. De plus, pour ce membre le cadre existant (les accords sur l'agriculture, OTC et SPS) paraît suffisant pour traiter les questions de durabilité.

L'Australie et la Nouvelle Zélande (JOB/GC/433) ont transmis une communication sur les soutiens néfastes. Le Brésil a transmis une communication (WT/GC/W/965) qui valorise ses actions de durabilité agricole. L'Afrique du Sud a soumis une communication (JOB/GC/434) en faveur de la poursuite de la libéralisation internationale, combinée à une intégration continentale dans le cadre de l'accord de libre-échange (ALECAf).

En clôture, la Directrice générale de l'OMC a considéré qu'il ne paraît pas nécessaire de lancer un nouveau champ de discussion, mais que l'enjeu de la durabilité agricole doit enrichir les discussions dans les enceintes OMC existantes. Le président du Conseil général présentera un rapport avec ses conclusions.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 30 avril 2025

L'ambassadeur du Pakistan, désigné président du CoASS début avril, a rendu compte des consultations qu'il a tenu avec 28 membres ou groupes. Les membres se sont ensuite exprimés sur ce qu'ils estiment être atteignable pour la CM14. Plusieurs PED ont indiqué que le contexte d'incertitude commercial accroît la vulnérabilité des PED et conforte leur ambition en faveur d'un paquet développement à la MC14 (stocks publics, sauvegarde spéciale, coton). Compte tenu du nouveau contexte, un membre a demandé que le secrétariat OMC conduise une étude sur l'impact du nouveau contexte mondial sur les prix des produits agricoles. Les sessions dédiées sur les stocks publics et sur le mécanisme de sauvegarde spécial ont donné lieu à peu de prises de parole.

Le Président du CoASS a conclu en indiquant qu'il tiendra des consultations avec les promoteurs des propositions existantes (ce sont les propositions de 2022 et 2023, transmises en amont de la CM13 à Abu Dhabi). Il encourage le groupe de Cairns et des pays africains à poursuivre leurs échanges pour faire converger leurs propositions respectives. Il prévoit une réunion de bilan en septembre ou octobre.

Prochaine réunion : 25 et 26 juin.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Négociations sur les subventions à la pêche – « Phase 2 » - 15 et 16 mai 2025

Le président islandais, en charge de la négociation pêche jusqu'à l'été, a réuni les membres pour la première fois depuis la tentative de parvenir à un compromis en décembre 2024. Répartis en 4 groupes, les membres étaient invités à écouter la position indienne et à réagir.

Les positions de l'Inde étant fortement divergentes avec celles du compromis de 2024 (TN/RL/W/285), ce membre était invité à les présenter en détail. L'Inde a fait valoir ses demandes en faveur de disciplines fortes sur les pêches industrielles, en particulier celles qui agissent en eaux lointaines, qu'elle considère comme responsables de l'état des ressources marines. L'Inde a souhaité un traitement spécial et différencié plus large. Elle a réitéré sa demande de discipliner aussi les subventions non spécifiques au carburant. Plusieurs PED ont souligné qu'ils soutiennent certaines positions indiennes (davantage de disciplines en eaux lointaines, pêche artisanale définie largement, transition longue).

De très nombreux membres ont réaffirmé leur soutien au compromis. Un membre, qui soutenait encore en décembre 2024 le compromis, le considérant comme « imparfait mais préférable au statu quo », est revenu à ses demandes initiales, à savoir renforcer les disciplines en eaux lointaines, abandonner le système à deux niveaux, réduire le TSD, traiter la question du travail forcé.

Le Président islandais a indiqué qu'il conduira des consultations. Il en rendra compte dans une réunion ouverte à tous mi-juillet.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Comité commerce et développement en session spéciale (CTDss) - 22 mai 2025

Le G90 a demandé, lors de cette séance du CTDss, des avancées pour la CM14 sur 3 de ses 10 propositions. Pour rappel, 10 propositions sont discutées depuis 2023 mais 3 d'entre elles sont actuellement étudiées avec la mise en place de facilitateurs : rendre plus opérationnelles les dispositions de TSD dans le champ de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), dans le champ de l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et dans le champ de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). Le G90 souhaiterait obtenir des résultats sur ces trois propositions pour la CM14.

Des travaux ont été menés conjointement entre le facilitateur du CTDss (Singapour) sur les questions OTC et SPS et les présidents des Comités OTC et SPS. Pour permettre un croisement des visions, les présidents des Comités OTC et SPS ont présenté des rapports détaillés sur le TSD qui attestent des mesures prises pour améliorer la transparence et des mesures d'assistance technique. Une session thématique sera par ailleurs organisée le 24 juin sous l'égide du Comité OTC et celle sous l'égide du Comité SPS aura sans doute lieu à l'automne. En juillet, une nouvelle séance du CTDss dédiée à l'assistance technique OTC et SPS viendra compléter le dispositif.

Dans le champ de l'article 66.2 des ADPIC, une séance thématique sur le transfert des technologies est programmée en juin. Suite aux consultations menées par le facilitateur de Saint Vincent et les Grenadines, cette séance aura lieu le 12 juin, avec la participation de la présidente du conseil des ADPIC (FR), proposera un tour d'horizon des principales bases de données et permettra des échanges d'expériences sur les mesures d'incitation au transfert de technologie.

Dans le champ de l'Accord MIC, en revanche, pas de consensus pour travailler sur la disposition du G90 pour le moment et pour organiser une séance thématique. A ce stade des consultations par le facilitateur du Brésil, les Membres n'ont pu se mettre d'accord pour l'organisation d'une séance thématique sur le sujet.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Comité des sauvegardes - 28 avril 2025

La première réunion formelle du Comité des sauvegardes de 2025 s'est déroulée le 28 avril.

De nouvelles notifications de législations ont été présentées concernant l'Arménie, le Cambodge, le Kazakhstan, la République Kirghize, la Russie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le Comité a également réexaminé des notifications présentées par la République Kirghize, le Libéria, les îles Salomon et le Ghana.

22 notifications de décision en rapport avec les mesures de sauvegarde ont été étudiées en salle, présentées par treize Membres développés et en développement (Chine, Union européenne, Inde, Indonésie, Jordanie, Madagascar, Maroc, Philippines, Afrique du Sud, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis, Zimbabwe).

Trois points ont été inscrits à l'ordre du jour par le même Membre concernant certains produits laminés plats, en fer, en aciers non alliés ou en autres aciers alliés (à l'exclusion des aciers

inoxydables), les cellules photovoltaïques au silicium cristallin et certains demi-produits et produits finis en aciers alliés ou non alliés.

Le Comité a approuvé un rapport factuel sur la suspension projetée de concessions par un Membre, envoyé pour adoption au Conseil du commerce des marchandises. De plus, un Membre a répondu aux demandes de consultations présentées par deux autres Membres au titre de l'article 12 : 3 de l'Accord sur les sauvegardes.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité des subventions et des mesures compensatoires - 29 avril 2025

Lors de cette première réunion de l'année 2025, une réunion extraordinaire et une réunion ordinaire du Comité se sont succédées.

Dans ce cadre, le Président du Comité a réalisé un état des lieux des notifications présentées lors des derniers cycles (11 Membres ont présenté leurs notifications pour la première fois ; 82 Membres n'ont pas encore soumis leurs notifications pour 2023 ; 70 Membres n'ont pas encore soumis leurs notifications pour 2019) et a appelé les Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs notifications.

Les Membres ont ensuite examiné les nouvelles notifications complètes concernant les subventions soumises par les Membres pour 2023 et ont continué l'examen de celles déjà présentées.

Les rapports semestriels sur les actions en matière de droits compensateurs en vertu de l'article 25.11 de l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires ont également été abordés en séance (disponible [ici](#)).

Plusieurs points, déjà soumis dans le cadre de ce Comité, étaient inscrits à l'ordre du jour, relatifs aux subventions et à la surcapacité, aux politiques et mesures en matière de subventions discriminatoires, et aux véhicules électriques.

chloe.tran-quy@dgtresor.gouv.fr

Comité des pratiques antidumping - 30 avril 2025

La première réunion formelle du Comité des pratiques antidumping de 2025 s'est déroulée le 30 avril.

Le Comité a examiné des nouvelles notifications de législations ou de réglementations qui n'ont jamais été examinées au sein du Comité (Arménie, Cambodge, Kazakhstan, République Kirghize, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Etats-Unis). Trois notifications, soumises par l'Union européenne, le Ghana et le Libéria, ont de nouveau été examinées.

Les Membres ont discuté des rapports semestriels sur les actions antidumping menées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2024 et sur les notifications soumises concernant les actions antidumping préliminaires et finales.

chloe.tran-quy@dgtresor.gouv.fr

Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (ATI) - 07 mai 2025

Le Comité s'est réuni pour la première fois en format formel le 07 mai 2025.

Les Membres ont convenu de l'organisation de trois sessions thématiques lors des prochaines réunions, consacrées aux opportunités de la participation à l'ATI (expériences des participants et des parties prenantes), au rôle de l'ATI dans la promotion de l'IA et des nouvelles technologies ainsi que dans le soutien du commerce électronique et en vue de remédier à la fracture numérique.

Le Président a également fait rapport des consultations concernant les discussions liées aux mesures non tarifaires (MNT). Plusieurs éléments sont ressortis des échanges, par exemple l'organisation d'une session sur les MNT lors du prochain Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

Des questions relatives à la mise en œuvre de l'ATI ont de nouveau été posées concernant les droits imposés par l'Indonésie et l'Égypte sur certains produits TIC et les téléphones portables.

Le Secrétariat a distribué une note technique concernant l'évolution de la classification de 22 produits des TIC.

elinor.vandavelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité de l'évaluation en douane - 09 mai 2025

A l'occasion de cette première réunion formelle de l'année 2025, les Membres ont fêté le trentième anniversaire de l'Accord sur l'évaluation en douane et du comité en charge de sa mise en œuvre. La Directrice générale adjointe Ellard a, entre autres, rappelé l'importance de l'accord au sein de l'environnement commercial actuel et mis en lumière son articulation avec l'Accord sur l'inspection avant expédition, l'Accord sur la facilitation des échanges et le Comité technique de l'évaluation en douane de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'intervention complète est disponible [ici](#).

A l'instar des réunions précédentes, l'ordre du jour du Comité s'est concentré sur les notifications concernant les législations nationales (34 lors de ce comité), l'assistance technique et l'inspection avant expédition.

elinor.vandavelde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail sur le commerce et l'égalité des genres - 09 mai 2025

Le congrès sur le genre, initialement prévu tous les deux ans, durant 4 jours, sera remplacé par une Journée sur le commerce et le genre début juillet. Cette journée devrait permettre de faire état des travaux de recherche sur le genre dans les politiques commerciales.

Des consultations se sont déroulées pour établir le programme de travail jusqu'à la CM14. De nombreux Membres se sont déclarés en faveur de l'élaboration d'une déclaration des coprésidents du groupe à la CM14. Certains ont proposé que soient élaborées des lignes directrices sur l'accès au financement des entreprises détenues par des femmes. D'autres ont souhaité que les travaux autour de la participation des femmes dans l'économie numérique, les marchés publics ou la propriété intellectuelle soient approfondis. Les Membres ont suggéré que les examens de politique commerciale soient mis à profit pour connaître les politiques commerciales des Membres en faveur du genre et pour en tirer des bonnes pratiques.

Le [dépôt des projets](#) pour la deuxième édition du prix sur l'égalité des genres a été reporté au 15 mai 2025.

Des expériences portant sur une stratégie institutionnelle pour soutenir le leadership féminin en République dominicaine et sur des données sur les femmes dans le commerce en Amérique centrale ont été présentées.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD) - 12 et 13 mai 2025

Durant cette séance, les Membres ont échangé leur point de vue sur quatre documents issus des groupes de travail du TESSD relatifs aux subventions, aux mesures climatiques liées au commerce (TRCM), aux biens et services verts et à l'économie circulaire qui seront amendés jusqu'à la CM14. Les Membres ont été invités à fournir leurs premiers commentaires d'ici au 13 juin.

Les Membres ont approfondi leurs connaissances en matière de décarbonisation du secteur maritime. L'organisation maritime internationale (OMI), qui compte 176 Membres, a présenté son nouveau cadre net-zéro approuvé en avril 2025. Ce cadre sera juridiquement contraignant et vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des navires à l'échelle mondiale, avec pour objectif des émissions nettes nulles avant ou vers 2050. Il entrera en vigueur en 2027 pour tous les navires au-delà d'un certain tonnage

S'agissant des subventions, les Membres ont échangé des considérations pour la conception des subventions. Un projet de document portant sur la façon de concevoir les subventions a été présenté au sein du TESSD. Le document fait état de 14 critères pour la mise en place de subventions. Les subventions doivent notamment répondre à une défaillance du marché et favoriser la transition vers une économie bas-carbone, être ciblées et proportionnées pour limiter la distorsion des échanges ou encore être conçues de façon à favoriser l'équité et l'inclusivité et prendre en compte les différences de niveau de développement.

S'agissant des TRCM, les Membres ont approfondi leurs connaissances en matière d'interopérabilité. Selon l'OCDE, l'interopérabilité réglementaire renvoie à l'interopérabilité des normes de mesure intrinsèque du carbone tandis que l'interopérabilité technique renvoie à l'interopérabilité des systèmes numériques pour prendre en charge les données et les rapports qui doivent être échangés et vérifiés. S'agissant de l'interopérabilité réglementaire (dans le cadre des systèmes de mesure, de notification et de vérification ou MRV), il pourrait ne pas être nécessaire d'aligner les méthodes. Il convient en revanche d'en comprendre les périmètres pour comparer les données entre elles et favoriser ainsi une possible reconnaissance mutuelle des méthodes et des systèmes de vérification. Dans ce cadre, l'OMC peut jouer un rôle pour favoriser l'élaboration de principes normatifs et pour favoriser transparence et coopération. Dans le cadre d'une interopérabilité technique, des défis se posent aux frontières en termes d'échange de documents et de données.

Concernant les travaux sur l'économie circulaire, le document de compilation des aspects commerciaux liés à l'économie circulaire devrait permettre d'appréhender l'ensemble du cycle de vie des secteurs textile, énergies renouvelables, batteries lithium-ion et électronique mais doit être encore travaillé. Ce document revient notamment sur les pratiques en matière de transparence (étiquetage, passeport produit, classification SH), sur les normes et règlements (dont politiques d'écoconception et systèmes de responsabilité élargie des producteurs), facilitation des échanges, gestion des déchets, coopération et assistance technique (dont coopération technologique).

Concernant les travaux sur les biens et services verts, certains Membres ont plaidé pour un élargissement de la portée des disciplines sur la réglementation intérieure des services aux services environnementaux.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité de l'accès aux marchés - 13 et 14 mai 2025

La première réunion formelle du Comité de l'accès aux marchés s'est déroulée les 13 et 14 mai 2025. Elle marquait également le trentième anniversaire du comité. A cette occasion, la Directrice générale adjointe Ellard a mis en exergue la stabilité offerte par les travaux du comité au niveau pratique (classification tarifaire, restrictions commerciales et partage de renseignements via des bases de données) et dans l'examen de préoccupations. Ce comité unique (établissement par le Conseil général et présentant mandat flexible) a dans ce cadre œuvré pour la transparence et la prévisibilité. L'intervention complète est disponible [ici](#).

Lors de comité, trente-trois préoccupations commerciales étaient à l'ordre du jour, vingt-cinq déjà examinées au sein de ce comité et huit soulevées pour la première fois. Ces dernières concernaient, entre autres, les exportations de fèves de café et de noix macadamia, les restrictions à l'exportation de minéraux bruts, les droits de douane réciproques et autres mesures tarifaires et les problèmes d'accès aux marchés rencontrés par le secteur pharmaceutique.

Plusieurs points techniques ont également été abordés tels que l'organisation de séances thématiques futures, la publication d'un [rapport](#) issu des discussions dédiées à la résilience des chaînes d'approvisionnement, les travaux relatifs à la classification des biens essentiels à la lutte contre la Covid-19 menés en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les notifications de restrictions quantitatives.

Deux points étaient également inscrits à l'ordre du jour concernant la fragmentation du commerce au moyen des droits de douane et les coûts mondiaux (par trois Membres) et le règlement relatif aux produits « zéro déforestation » (par quatre Membres).

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Les journées du coton - 14 mai 2025

Le « Partenariat pour le coton » s'est réuni au siège d'Afreximbank au Caire en avril dernier. En avril dernier un comité de pilotage du Partenariat pour le coton s'est réuni au Caire, au siège d'Afreximbank, en présence des institutions financières et bailleurs. Les participants ont examiné les options de financement, les termes de référence du partenariat et ont établi le programme de travail de l'année. Les objectifs affichés sont de réunir au minimum 5 milliards d'investissements et de créer 500 000 emplois. Un modèle harmonisé de demande auprès des bailleurs est en cours de finalisation.

La Journée mondiale du coton du 7 octobre sera organisée à Rome en 2025, dans le cadre du quarantième anniversaire de la FAO.

La valeur actuelle de l'aide au développement en faveur du coton pour les pays du C4+ est de l'ordre de 73 millions de dollars américains. Au total, dans le monde, 49 projets sont en cours en faveur du développement du coton avec toutefois seulement 26% de décaissements par rapport aux engagements. Un lien plus ténu devrait désormais être exercé entre le suivi de ces projets en faveur du coton et les nouvelles priorités des pays du C4+ dans le cadre du développement de la filière et de la transformation du coton.

Les pays d'Afrique de l'ouest sont très vulnérables au changement climatique et au stress hydrique pour la culture du coton : Selon le comité consultatif international du coton (ICAC), l'eau de pluie répond pour le moment aux besoins en eau des pays du C4+ pour la culture du coton. Néanmoins, d'ici à 2050, la zone propice à la culture du coton en Afrique de l'Ouest pourrait diminuer de 80 % du fait de la hausse des températures, des précipitations plus irrégulières et de la diminution du stockage de carbone dans le sol. Des techniques sont à

l'œuvre pour combattre le stress hydrique des cultures (ex. biochar, labour de conservation, etc.).

Paradoxalement, la production de coton d'Afrique de l'ouest est en hausse : Selon l'ICAC, la production mondiale de coton de la campagne 24/25 devrait être plus importante que celle de 2023 et devrait dépasser le niveau de consommation mondiale. La production et les exportations en Afrique de l'Ouest sont également sur une tendance haussière. A noter enfin, une tendance à la hausse de la production mondiale entrant dans le cadre de programmes de coton durable.

Les Membres du C4+ ont par ailleurs appelé de leurs vœux des résultats tangibles à la CM14 sur l'accès au marché, le soutien interne et la concurrence à l'exportation en lien avec le coton, conformément à la décision de Nairobi du 19 décembre 2015 sur le coton.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale du Cap-Vert - 14 et 16 mai 2025

Le deuxième examen de politique commerciale s'est déroulé les 14 et 16 mai en présence de **Monsieur Alexandre DIAS MONTEIRO**, ministre de l'industrie, du commerce et de l'énergie du Cap-Vert.

Le Cap-Vert un petit État insulaire en développement (PEID) dont la croissance s'est fortement contractée en 2020 du fait de la pandémie et de son impact sur le secteur touristique mais qui **a retrouvé un taux de 5,5% en 2023**. Au cours de la période considérée, la pauvreté nationale moyenne a baissé de 35,2 % à 24,8 %. Cependant, le Cap-Vert reste vulnérable aux fluctuations économiques mondiales des prix des produits de base.

L'Union européenne reste le principal partenaire commercial du Cap-Vert. Le Cap-Vert est également bénéficiaire du régime généralisé de Préférences Plus (SPG+), permettant un accès en franchise de droits au marché de l'UE. **Un partenariat est en cours dans le domaine de la transition numérique, les ports et les énergies renouvelables.**

La Cap-Vert a ratifié l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche en janvier 2024 et l'Accord sur la facilitation des échanges en février 2020. En outre, il participe aux initiatives liées aux Déclarations conjointes sur le commerce électronique et la facilitation de l'investissement pour le développement. Il est particulièrement actif à l'OMC en tant que coprésident du Groupe de travail sur le commerce et l'égalité des genres et fait de la promotion de l'égalité des genres une priorité stratégique dans le pays.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Programme de travail sur le commerce électronique - 15 mai 2025

La session de mai était dédiée au moratoire gelant les droits de douane sur les transmissions électroniques.

Dans le cadre de cet [atelier](#), les Membres ont pu échanger leurs points de vue et assister aux témoignages de quatre acteurs du secteur privé. Provenant d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, ils ont mis en exergue les bénéfices du moratoire afin d'assurer un environnement commercial stable et prévisible.

La CNUCED a également présenté un rapport récent, publié en février 2025, concernant [la taxation indirecte du commerce électronique et le commerce digital \(implications pour les pays en développement\)](#).

Pour rappel, les Ministres ont adopté lors de la treizième Conférence ministérielle une [décision ministérielle](#) visant (i) la **redynamisation du programme de travail sur le commerce électronique**, en mettant l'accès sur la dimension **développement** ; (ii) l'**examen périodique**,

par le Conseil général, du programme de travail afin de présenter des recommandations en vue d'une action à la Conférence ministérielle; (iii) la **reconduction du moratoire gelant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, jusqu'à la quatorzième Conférence ministérielle ou jusqu'au 31 mars 2026** (la date la plus proche étant retenue). A l'issue de cette période, le moratoire et le programme de travail expireront.

elinor.vandeveldde-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité informel commerce et environnement - 16 mai 2025

Les Membres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la nature juridique des mesures climatiques liées au commerce (TRCM) et sur la poursuite des travaux. Si des nombreux Membres ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre les réflexions sur la transparence, le développement et l'interopérabilité des TRCM, d'autres estiment que les TRCM sont des mesures commerciales qui ne nécessitent pas d'un cadre spécifique de transparence.

Les Membres ont souhaité un suivi de la session thématique sur le transfert de technologie qui s'est déroulée en avril dernier. Une session thématique sur l'agriculture durable se tiendra en octobre.

La semaine de l'environnement se tiendra du 30 juin au 4 juillet et la France y organisera une session. Outre le Comité commerce et environnement organisé en début et fin de semaine, la proposition de la Délégation de la France auprès de l'OMC, intitulée « **La numérisation au service de la transition vers une agriculture attractive et durable** » sera organisée le lundi 30 juin de 14h45 à 16h15. Australie, Chine, Nouvelle-Zélande, Brésil, Finlande, Suisse, Israël, Suède, Arabie saoudite, Philippines, Canada, Costa Rica organiseront également diverses séances relatives à l'économie circulaire, les énergies fossiles, les industries décarbonées, l'agriculture. L'Union européenne procèdera également à des mises à jour des mesures CBAM et déforestation.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Dialogue sur la pollution plastique et le commerce écologiquement durable des plastiques (DPP) - 16 et 19 mai 2025

Certains Membres ne sont pas favorables à l'élaboration d'une cartographie des normes sur les substituts au plastique au sein du DPP pour favoriser la coopération internationale. Le CODEX donne des prescriptions sur les emballages mais uniquement sous l'angle de l'innocuité. Si le CODEX devait aller plus loin sur les qualités intrinsèques de ces produits d'emballage, il devrait en recevoir le mandat. Des entreprises ont toutefois soulevé leurs difficultés pour naviguer dans le flux des normes internationales et ont fait part des lacunes existantes sur les normes relatives aux substituts et alternatives au plastique. Un Membre a estimé que cette discussion devait se dérouler au sein des enceintes de normalisation tandis que d'autres ont plaidé pour davantage de coopération, et la nécessité de diminuer les coûts des substituts et alternatifs au plastique, en prenant soin de conduire des études scientifiques pour attester de la durabilité de ces produits.

Les Membres sont favorables à la transparence des flux commerciaux de plastiques mais les méthodologies pour évaluer les flux de plastiques intégrés doivent être encore partagées. Sur la base d'une présentation des travaux de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et de ceux du Centre commun de recherche de l'Union européenne (EU Joint Research Center), les Membres ont accueilli favorablement les travaux relatifs à l'étude des flux de plastiques et de plastiques intégrés et tous ont été unanimes sur le besoin de transparence. Néanmoins certains ont demandé que soit éclaircies les méthodologies pour pouvoir le faire.

Un atelier sur la pollution plastique dans les pays d'Amérique latine et la Caraïbe (ALC) a mis en lumière l'importance de l'appui technique et financier aux MPME pour la mise en place d'une économie durable. Lors de l'atelier, les Membres ont insisté sur l'importance d'appuyer techniquement et financièrement les MPME pour la mise en place de substituts et alternatifs aux plastiques. Les contraintes de coûts peuvent être limitées par la mise en place d'un marché des substituts à grande échelle. Dans la zone, les substituts d'origine locale sont prometteurs. Les Membres de l'ALC ont souhaité une coopération régionale renforcée et une approche réglementaire unifiée des plastiques à usage unique, au sein du Mercosur et l'ALADI (Association d'intégration latino-américaine).

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Réunion de l'organe de règlement des différends - 23 mai 2025

Dans l'affaire DS627 Canada – Certains produits (Chine), la Chine a demandé la constitution d'un groupe spécial à laquelle le Canada s'est opposé.

Pour mémoire, le 6 septembre 2024, la Chine a demandé l'ouverture de consultations avec le Canada au sujet des mesures visant certains produits d'origine chinoise, y compris une surtaxe de 100% visant tous les véhicules électriques, et une surtaxe de 25% visant les importations de produits en acier et en aluminium en provenance de Chine.

La Chine a complété sa demande pour ce qui concerne d'autres mesures concernant les véhicules électriques, les produits en acier et en aluminium, les batteries et pièces de batteries, les produits solaires, les minéraux critiques, les semi-conducteurs, les aimants permanents et le graphite naturel en provenance de Chine.

La Chine allègue que les mesures contestées étaient incompatibles avec les articles I:1, II:1 a) et II:1 b) du GATT.

alix.rancure@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC

Lien : OMC | Calendrier des réunions et événements de l'OMC - Liste

ACTIVITÉS DE LA FRANCE À L'OMC

Accueil des participants au Programme Franco-Irlandais pour les Missions (FIMIP) à la Délégation de la France auprès de l'OMC - 15 mai 2025

[OMC | Programme franco-irlandais pour les missions \(FIMiP\)](#)





Reportage photos : source DP France OMC

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques et ses représentations permanentes.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Emmanuelle IVANOV-DURAND

Diffusion : Laurence JACQUES

Rédaction : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Abonnement / se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr